

Procès verbal de la réunion du conseil municipal
du 27 mai 2025 à 20h00

Conseillers présents :

- M. Jean-Claude FOUCHÉ, Maire, Président de la séance,
- M. Alain DELVERT, 1^{er} adjoint du Maire,
- Mme Josiane GUITOU, 2^{ème} adjointe au Maire,
- M. Gérard GARRIGOU, 3^{ème} adjoint du Maire,
- M. Patrick BERNARD, conseiller municipal,
- M. Jean-Paul BLADIER, conseiller municipal,
- M. Christian DIAS DE SOUSA, conseiller municipal,
- M. Martin LANDMAN, conseiller municipal,
- M. François LE GOFF, conseiller municipal,
- Mme Virginie LE ROY, conseillère municipale,
- M. Philippe MORIZE, conseiller municipal,
- Mme Aurélie NICKERT, conseillère municipale.

Conseillers ayant donné pouvoir :

- M. Baptiste MAES donne pouvoir à Aurélie NICKERT,
- Mme Eliane POIGNET donne pouvoir à Josiane GUITOU.

Conseillère absente :

- Mme Sandrine FRAYSSE.

Mme Josiane GUITOU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

[Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025](#)

Validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite apporter 4 modifications à l'ordre du jour.

- 1^{er} point : report de la convention de la participation des communes aux charges de fonctionnement de l'école de Pinsac,
- 2^{ème} : rajout de la convention d'occupation du terrain de l'auto-école,
- 3^{ème} point : convention prestation jazz au camping,
- 4^{ème} rajout : devis de HYDRAU ELEC.

Délibération nouveau plan de financement et adaptation de la subvention de l'État DETR pour le projet de l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal le projet d'aménagement et sécurisation de la traversée du bourg, dont le coût prévisionnel est estimé à 970 847.00 € HT et un montant de subvention DETR de 200 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)	200 000.00 €	20.60 %
Région	80 000.00 €	8.24 %
Département FAST	135 313.52 €	13.94 %
Fonds de concours	167 010.00 €	17.20 %
Amende de police	13 802.86 €	1.42 %
Agence de l'Eau Adour Garonne	110 225.00 €	11.35 %
Auto-financement		
Fonds propres		
Emprunt	264 495.62 €	27.24 %
Total HT	970 847.00 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2025 (Lancement appels d'offres)
- Date prévisionnelle démarrage des travaux : janvier 2026
- Durée prévisionnelle des travaux : 8 mois

Renouvellement du programme d'intervention 2025 du SYDED du Lot

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention qui a pour objet de formaliser pour l'année 2025 les modalités d'intervention du SYDED du Lot concernant « l'assistance technique à l'assainissement collectif et traitement des boues de station d'épuration »

Les programmes d'interventions :

- **L'assistance technique à l'exploitation des ouvrages** assure le suivi du fonctionnement du système d'assainissement, et des performances des ouvrages de collecte.
- L'assistance du traitement des boues d'épuration assure le suivi quantitatif et qualitatif de la production de boues (analyse ...), le suivi et bilan des campagnes d'épandage et la réalisation de tous les documents et démarches nécessaires à la mise en œuvre réglementaire du plan d'épandage.

Renouvellement de la convention de groupement de commande WIFI.

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que depuis 2018, le syndicat mixte Lot Numérique a installé un réseau de 100 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Les bornes achetées par le syndicat ont été mises à disposition des communes qui en sont équipées. Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique, qui favorise le numérique responsable, le WIFI consommant jusqu'à dix fois moins d'énergie que la 4G et moins de données mobiles.

Afin de poursuivre l'exploitation du réseau des bornes existantes, et avoir la possibilité d'installer de nouvelles bornes, il est nécessaire de lancer un nouveau groupement de commandes pour la période 2026-2029.

Convention d'occupation du terrain de l'auto-école

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite à la vente de l'auto-école CRESPO de Souillac, il est nécessaire de résilier le bail emphytéotique établi le 18 février 2019 avec Patrick CRESPO et de signer un nouveau bail emphytéotique avec l'entreprise **C.E.R. (Centre d'Education Routière) AUTO-ECOLE**, représenté par **M. Cédric HUGUET** 29, BD Léon Gambetta, 46000 Cahors.

Monsieur le Maire rappelle que cet acte a pour objet de louer 2 parcelles, qui comprend une piste d'entraînement motos, sises « La Payssière », commune de Lanzaç, pour une contenance totale de cinquante-trois ares et trente-trois centiares (5333m²), cadastrées ZC n°201 d'une superficie de 2506 m² et ZC n°204 d'une superficie 5333 m².

Monsieur le Maire précise que cet acte sera conclu pour une durée de 18 ans, moyennant une redevance de 300€, révisable tous les 3 ans suivant l'indice de référence. Cet acte sera rédigé par Maître Christian SERRES, Notaire à Gourdon.

Convention prestation jazz au camping

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal une soirée jazz avec l'association « LES BLOUSES WHITE », le dimanche 13 juillet 2025 au camping municipal.

Le coût de la prestation est de 600€ pris en charge par la mairie ; les 10 repas des musiciens seront pris en charge par les gérants du camping.

Devis HYDRAU ELEC

Rapporteur : Mr le Maire

à l'unanimité

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer une pompe de relevage à la station d'épuration de Cieurac ainsi que divers travaux électriques à la station d'épuration de Lanzac et de Cieurac pour un montant H.T. de 4038,93 €.

DIA

Rapporteur : Mr le Maire

Vente de la maison de Mme BOLLAS Fabienne à M. HARS Benjamin pour 98 000€. La mairie n'exerce pas son droit de préemption.

Question diverses

- Travaux de la traversée du bourg à prévoir : inspection des réseaux eau et assainissement par la SAUR, ainsi que le curage éventuel de certaines parties si nécessaire. Ces travaux sont validés sur le principe par les membres du conseil municipal.
- Bornage le 11 juin avec AGEFAUR pour une parcelle de RUELLE. La société TOWERCAST achète le terrain : M. DELVERT Alain sera présent.
- Le club de vélo de Saint Viaud clôture leur périple à Lanzac chez Mr Christophe SERAUDIE qui invite le Conseil Municipal pour un pot de l'amitié le samedi 31 mai à partir de 16 heures.
- Phase préparatoire du point à temps par la société NGE.

Le Maire,
Jean-Claude FOUCHÉ

Secrétaire de séance
Josiane GUITOU